

**CESER** : **14 février 2022**  
**Intervention n°** : **1**  
**Document** : **Budget primitif 2022**  
**Orateur** : **David Cabedoce**

---

Je m'exprime au nom des CCI

Le budget proposé par le Président du Conseil régional pour 2022 s'élève à un niveau encore jamais atteint, à plus de 1,7 milliard d'euros, en hausse significative de 3,2% par rapport à 2021. Pour autant, il apparaît maîtrisé, malgré une croissance de 2% des dépenses de fonctionnement et de 2,9% de celles d'investissement, en s'appuyant sur des hypothèses prudentes d'évolution des recettes et un recours à l'emprunt réduit en comparaison de l'an dernier. Dans un contexte de hausse prévisible des taux d'intérêts, cette mesure nous semble pertinente afin de ne pas voir s'envoler l'encours de la dette.

Dans sa présentation, le Président du Conseil régional met en évidence l'impact des dépenses de la collectivité sur les territoires bretons et en faveur des habitants de notre région. Poids des marchés publics, soutien à la formation et à l'enseignement, services publics, importance des investissements sont des exemples du rôle moteur de la Région par les politiques qu'elle impulse.

Il reste que l'autre partie du budget, constituée par les recettes, échappe, elle, très majoritairement à la décision de la Région : la moitié de celles-ci provient de ressources fiscales sur lesquelles le Conseil régional n'a aucun pouvoir en termes de détermination des taux. La TVA reversée par l'Etat représente à elle seule 44% des recettes hors emprunt. A l'inverse, la Région possède la faculté d'évolution de taux sur seulement 9% de ses recettes budgétaires globales.

De plus, les deux taxes dont le Conseil régional peut fixer les taux, à savoir la majoration de TICPE et les cartes grises, sont appelées à baisser avec l'émergence des mobilités décarbonées, elles-mêmes encouragées par les politiques régionales.

On ne peut que déplorer cette dépendance de la Région vis-à-vis de l'Etat dans l'élaboration de son budget et souhaiter que le Conseil régional, avec les autres régions, puisse négocier avec l'Etat la reconstruction des liens entre contribuables locaux et pouvoirs publics locaux, dans une logique de transfert et non de superposition de prélèvements.

Je vous remercie de votre attention.